



CHARTRE SEMINAIRE D'INTEGRATION 2018

12, 13 et 14 Septembre 2018



Préambule :

Le séminaire d'intégration est un événement organisé par les associations étudiantes Bureaux des Elèves des campus de Marseille et de Bordeaux (« BDE KBSM » Marseille et « BDE ESC KEDGE BS Bordeaux »), les 12, 13 et 14 Septembre 2018, sur le lieu défini par le BDE, visant à rassembler et intégrer les nouveaux étudiants du Programme Grande Ecole de KEDGE BS autour d'activités sportives et ludiques.

L'objectif est de créer du lien entre les différents publics, de développer un sentiment d'appartenance à l'école, et de partager les valeurs de l'école dans une ambiance conviviale et responsable.

Charte d'engagement :

Consommation d'alcool et de substances illicites

Je soussigné(e) m'engage à respecter l'ensemble des règles de fonctionnement interne à l'événement WEI organisé par le BDE du 12 au 14 Septembre 2018 notamment concernant :

❖ La consommation d'alcool :

Pour ma propre sécurité et celle des autres, je m'engage à respecter les règles de distribution et de consommation d'alcool mises en place par les organisateurs, dans le respect des normes fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé. Je reconnais être informé(e) qu'il est strictement interdit d'introduire et de consommer toute substance alcoolisée qui ne serait pas fournie par les organisateurs et je m'engage donc à ne pas apporter ni acheter mon propre alcool, tout étudiant dérogeant à cette règle pourra se voir exclure du séminaire. Les BDE vous imposent le port d'un bracelet cashless (repas et alcool), le prix du séminaire n'inclut

qu'un seul bracelet, si je perds ou casse mon bracelet, celui-ci me sera facturé. Le bracelet permet de consommer 4 consommations journalières d'alcool, si je dépasse ce seuil de 4 consommations par jour, la responsabilité du BDE sera désengagée et ma responsabilité personnelle sera engagée.

❖ Substances illicites :

Je m'engage à ne pas acheter ni consommer des substances illicites conformément à l'Article L.3421-1 du Code de la santé publique : « L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende ».

Je prends note qu'en cas de manquement à ces obligations, je m'expose à une expulsion immédiate de l'évènement et à rentrer à mon domicile par mes propres moyens et à mes frais. Je prends note que je m'expose également à des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de KEDGE BS dont je reconnais avoir pris connaissance.

Je m'engage à être attentif aux autres et à porter secours aux personnes en situation d'urgence de santé en contactant les équipes organisatrices.

Je m'engage à assumer les conséquences de mes actes durant toute la durée du séminaire d'intégration, les associations organisatrices ne pourront être tenues pour responsables des préjudices résultant de mes actes, sur moi-même ou sur les autres.

Comportement durant la durée du séminaire

Je m'engage à suivre toutes les consignes de sécurité, qu'elles soient individuelles ou collectives, pouvant être données par chacun des membres des BDE de Marseille et de Bordeaux et du STAFF durant toute la durée du séjour.

❖ Règles de sécurité :

Je reconnais avoir été averti(e) par le BDE que toute infraction de ma part aux règles de sécurité ou tout comportement inapproprié (dégradation, violence envers un tiers, etc.), est susceptible d'exclusion définitive de l'évènement, incluant un retour par mes propres moyens et à mes frais.

Je m'engage à ne pas sortir du site par mes propres moyens sans être accompagné par un membre de l'équipe organisatrice (« BDE KBSM » Marseille et « BDE ESC KEDGE BS Bordeaux »), où se déroulera le séminaire d'intégration.

Je reconnais avoir été averti(e) qu'il est strictement interdit de faire ou provoquer un feu sur le domaine.

La sécurité est assurée par les membres des BDE organisateurs ainsi que par une société de sécurité professionnelle dans l'enceinte du camping. Nous nous déclinons de toute responsabilité sur la voie publique en dehors des heures d'activités. Les trajets hors camping devront toujours être accompagnés d'au minimum un staff BDE.

Les BDE organisateurs se désengagent de toute responsabilité en cas de vols, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur avec vous.

❖ Dégradation :

Je m'engage à respecter les personnes, le matériel et les locaux. Ainsi je m'engage à prendre soin de laisser mon logement dans le même état de fonctionnement et de propreté qu'il m'a été prêté et je m'engage à respecter toutes les infrastructures ainsi que les équipements collectifs (bus, locaux, gonflables extérieurs, piscine, etc). La caution demandée pourra être intégralement encaissée si l'état des lieux, à la fin du séjour, prouve un manquement à ces règles.

Je reconnais avoir pris connaissance que, pour toute dégradation ou dégât causé par mon tort et constaté par les organisateurs, la réparation ou le remplacement sera entièrement à ma charge.

❖ Respect de l'environnement :

Dans le cadre du respect de l'environnement, je m'engage à respecter la nature environnante et à ne pas détériorer les arbres, massifs, et plantes de toutes sortes présents dans l'ensemble du domaine ou abandonner des débris, déchets et autres poubelles de quelque sorte que ce soit sur le domaine.

Activités sportives et nautiques

J'atteste sur l'honneur être à l'aise en milieu aquatique, savoir nager et ne pas présenter de contre-indication à la pratique d'activités sportives.

Je reconnais le fait que toute baignade en mer en dehors des activités proposées et encadrées par les organisateurs (planning disponible auprès des organisateurs) sera sous mon entière responsabilité.

Droit à l'image

J'autorise les BDE de Kedge BS Marseille et Bordeaux ainsi que les associations d'audiovisuel de l'Ecole, Mars'Eyes et Com'On, à utiliser les photographies, prises de vue, films et interviews sur lesquels je figure en vue de les mettre en ligne sur les sites internet des

BDE de Kedge BS Marseille et Bordeaux ainsi que sur leurs réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Instagram).

Je renonce de ce fait explicitement à me prévaloir des règles relatives à la protection de l'image tant que la présente autorisation n'a pas été révoquée selon les formes précisées ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une durée de 15 ans.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et s'applique à tous les supports d'ordre promotionnel (écrit, audio et/ou vidéo) dont peuvent ou pourront faire usage les BDE de Kedge BS Marseille et Bordeaux. Les équipes organisatrices ne pourront être tenues pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite par des tiers des clichés, prises de vues ou films.

Responsabilités

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de KEDGE Business School.

Je m'engage à respecter la législation, et en particulier la loi n°98-468 du 17/06/1998 interdisant le bizutage.

Pour rappel, toute poursuite engage ma Responsabilité Civile et, éventuellement en fonction du préjudice, ma responsabilité pénale.

Je déclare sur l'honneur être pleinement libre de participer ou non à cet événement.

J'accepte de me soumettre à une fouille visuelle des bagages lors de la montée dans les bus et durant toute la durée de l'événement si nécessaire afin de garantir le bon déroulé et la sécurité de l'événement.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :